

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION**  
Vie de la Cité – Accès aux Services  
Publics et Ressources Internes  
FK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250528-DEC-2025-154-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

**DECISION RELATIVE A LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UNE MACHINE DE MISE SOUS PLI POUR L'ANNEE 2025-2026.**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la communauté d'agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, décidant l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020-1029 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2122-8

Considérant les besoins de la Ville de Lens de la Ville pour la mise sous pli de ses documents

Considérant que la société QUADIENT FINANCE FRANCE est capable d'assurer cette prestation,

**Décision n° 2025 - 154**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu un contrat de location avec la société QUADIENT FINANCE FRANCE 7 rue Henri Becquerel CS 30129 Rueil Malmaison Cedex – Tel : 01 45 36 76 93.

**ARTICLE 2** : Ce contrat comprend la location de la machine à mise sous pli DS-64i Pro avec encart ainsi que le contrat de service associé (CONTRAT SERVICE DS-64i GOLD INNOVATION 24 000 CYCLES).

**ARTICLE 3** : Le montant annuel de cette prestation est fixé à la somme de :

3 513,84 € HT                      Soit      4 216,61 € TTC

**ARTICLE 4** : Le contrat prendra effet au 3 Février 2025 jusqu'au 2 février 2026.

**ARTICLE 5** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'accès aux services Publics et Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS, le 28 mai 2025



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
Pierre MAZURE

